

SANISHOT 50

ARTICLE N° 821550

AVANTAGES PRODUIT

Bactéricide EN1276 –
EN13697+A1

Fongicide EN1650 –
EN13697+A1

Virucide EN14476+A2

Permet de traiter en une seule
fois, en diffusion continue

Permet de traiter tous les
endroits inaccessibles

Pulvérisation sèche, sans
retombée mouillante

Traitement des pièces jusqu'à
40m³

Gaz propulseur ininflammable

CARACTERISTIQUES

Solution désinfectante à action rapide par contact grâce aux retombées du spray qui se diffusent dans l'atmosphère.

Elimine les bactéries, les levures, les moisissures, les champignons et laisse un parfum agréable (légèrement mentholé).

Efficacité bactéricide, fongicide et virucide en condition de propreté.

	Souches	Normes	Temps de contact
Bactéricide	Pseudomonas aeruginosa Staphylococcus aureus Escherichia coli Enterococcus hirae	EN1276 EN13697+A1	5 minutes 15 minutes
Fongicide Levuricide	Aspergillus brasiliensis Candida albicans	EN1650 EN13697+A1	15 minutes 15 minutes
Virucide	Virus de la vaccine souche Ankara ATCC VR-1508	EN14476+A2	5 minutes

Concentration des matières actives :

- ✓ Chlorure de didécyltriméthylammonium (cas n° 7173-51-5) : 0.15% m/m
- ✓ N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (cas n° 2372-82-9) : 0.07 % m/m.
- ✓ Ethanol (cas n° 64-17-5) : 19.17 % m/m.

Substances actives notifiées dans le cadre du règlement 528/2012 concernant les produits biocides.

DOMAINE D'UTILISATION

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



CONDITIONNEMENT

Article : 821550

Format du boîtier : 35x88

Matière : Alu

Capacité nominale : 75 ml

Volume net : 50 ml

Carton de 24 unités

Gaz propulseur : 1234ZE

Etiquette de danger : Néant

Code douanier : 3808 94 10

Indice de révision : 6_171224



Les renseignements donnés dans cette notice sont fournis de bonne foi dans le but d'aider notre clientèle. En raison de la diversité des utilisations et des conditions d'emploi de nos produits, nous prions notre clientèle de s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'usage auquel ils sont destinés.

EMB 60143

Désinfecte les environnements intérieurs (les lieux publics, bureaux, salles de réunion, salles d'attente, sanitaires, vestiaires, locaux à ordures, etc.), les habitacles de véhicules, les systèmes de climatisation et les surfaces.

NOTE : cet aérosol est réservé à l'usage des professionnels.

MODE D'EMPLOI

Protéger les aliments et les aquariums en les déplaçant ou en les recouvrant. Fermer portes et fenêtres.

Retourner l'aérosol et percuter l'embout blanc sur une surface dure et positionner l'aérosol sur un support en hauteur ou sur le plancher du véhicule côté passager. La diffusion se fait automatiquement jusqu'à la vidange complète de l'aérosol. Interdire l'accès au local ou au véhicule lors du traitement. Laisser agir au minimum 15 minutes puis bien aérer pendant 30 minutes avant de réintégrer la pièce ou le véhicule.

Renouveler l'application régulièrement en tenant compte de l'intensité du passage.

Pour la désinfection de l'ensemble de l'habitacle et du système de climatisation du véhicule, complément mode d'emploi :

Avant d'enclencher le diffuseur : Démarrer le moteur, reculer le siège passager au maximum. Eteindre la climatisation. Mettre l'aération au maximum sur froid et en position de recyclage.

Si besoin, essuyer à l'aide d'un chiffon sec les traces humides sur le tableau de bord.

RECOMMANDATIONS

Attention.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Générateur d'aérosol prêt à l'emploi. TP2. Préparation biocide.

Date d'expiration: 2ans.